CHALLENGE du MEILLEUR CLUB de JEUNES

saison 2017/2018

.....

Inciter à faire
de la quantité,
c'est bien

Inciter à faire
de la quantité et de la qualité,
c'est encore mieux

Pourquoi un tel challenge ?

La raison première est le développement du Football chez les jeunes dans notre Département tant sur le plan **QUANTITATIF** que **QUALITATIF.**

Comment ?

Inciter, encourager, récompenser, orienter les initiatives et les actions techniques, éducatives et sportives des clubs du département.

A. CRITÈRES

Critères répondant à une formule facile à gérer (qui maintienne l'intérêt tout au long de la saison).
Ces critères sont listés et déterminés de façon à inciter les clubs :

- à adhérer aux actions techniques mises en place par la D.T.N et relayées sur le plan local par le C.T.S, le C.D.F.A et la Commission Technique.
- à assurer la promotion du football par des actions internes aux clubs : Football de Masse.
- à offrir à ses équipes de jeunes les meilleures conditions en moyens matériels et humains nécessaires à leur épanouissement footballistique.
- à être efficace dans la Formation et dans les différentes compétitions de jeunes.

Ce listing n'est pas exhaustif.

- à mettre en place auprès des jeunes et leurs encadrants (éducateur, parents …) des actions visant le respect des valeurs de l'éthique.

DEUX GRANDES FAMILLES de CRITÈRES ont été retenues :

1 - Critères de masse et de participation aux actions techniques :

a. Football de masse : effectifs pratiquants plus activités des catégories U7 à U19 et Féminines.
b. Participation des jeunes aux évaluations sportives des catégories **U11, U13 et U15**.
c. Formation des cadres : éducateurs et dirigeants.

2 - Critères de performance :

a. Compétitions.
b. Fair-play.

B. ECHEANCIER

Afin de maintenir l'intérêt du challenge (partenaire), trois classements intermédiaires seront établis au cours de la saison. Lors de la remise des récompenses, les clubs lauréats devront être représentés par un minimum de 7 personnes (joueurs et dirigeants). En cas contraire, ils recevront un avertissement et un malus de 300 points leur sera appliqué sur le prochain classement ou l'année suivante pour le classement final du Challenge du Meilleur Club de Jeunes. Au deuxième avertissement : ils seront exclus de tous les challenges pour un an

C. DOTATION

Le protocole n'est pas définitif, la dotation est essentiellement constituée de :

- Matériel pédagogique : ballons, constri-foot, plots, chasubles, etc...
- Bons gratuits pour la formation de cadres
  (Qui ne sont pas compris dans le classement lors de leur utilisation)
- Bon de transport pour assister à un match de Ligue 1

REGLEMENT

ARTICLE 1.

Le Challenge Départemental du Meilleur Club de Jeunes est organisé par le District de la Vienne de Football en partenariat avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Touraine Poitou.

Il récompense les clubs qui obtiennent les meilleurs résultats répondant aux critères suivants :

*** Critères de Masse et de Participation aux actions techniques**

*** Critères de Performance**

ARTICLE 2.

Le Challenge du Meilleur Club de Jeunes est ouvert à tous les clubs ou groupements de clubs(*) du District n'évoluant pas au niveau national et possédant dans leur effectif :

3 Un ou des licenciés dans les catégories U7, U9, U11, U13, U15, U17 et U19 Lesquels doivent participer régulièrement à une activité officielle.

* le groupement composé de toutes les catégories (U7 à U19) participe au même titre qu'un club ; les clubs le composant ne participent pas.

* le groupement composé des catégories U13 à U19 ne participe pas, seuls les clubs le composant participent (les points sont attribués au prorata du nombre de clubs).

* L'entente sur l'ensemble des catégories (U7 à U19) sera considérée au même titre qu'un groupement

ARTICLE 3.

La liste des participants est établie d'après le listing des effectifs fourni par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine arrêté au

30 Novembre. Le Challenge se dispute sur une seule saison sportive du 1er Juillet au 30 Juin.

ARTICLE 4.

Le classement intermédiaire s'effectue sur la base du cumul des points obtenus dans chacune des rubriques.

- 1er classement intermédiaire : Septembre – Octobre – Novembre – Décembre

- 2ème classement intermédiaire : Janvier – Février – Mars

- 3ème classement intermédiaire : Avril – Mai – Juin

En cas d'égalité, les clubs sont départagés selon le nombre de cartons (blanc, jaune et rouge dans les catégories concernées).

ARTICLE 5.

Le classement final totalise les points acquis lors des classements intermédiaires.

Cette récompense est destinée aux 10 premiers du classement final dont 3 clubs maximum dont l'équipe première senior évolue en Championnat de Ligue et 3 groupements de jeunes et ententes maximum.

ARTICLE 6.

L'organisation du Challenge est placée sous l'autorité d'une Commission composée de représentants de la Commission Technique (C.T.S – C.D.F.A), de la Commission des Jeunes, présidée par un membre du Comité de Direction.

ARTICLE 7.

Lors des classements intermédiaires, un même club ne pouvant être récompensé qu'une seule fois dans la saison, c'est le club suivant dans le classement qui sera retenu.

ARTICLE 8.

Exclusion : Un club dont un de ses membres sera sanctionné d'une suspension de 6 mois et plus sera exclu du Challenge pour une durée d'un an à compter de la date de la décision.

Pour les groupements et ententes sur l'ensemble des catégories, si un des clubs du groupement ou de l'entente est exclu du Challenge, le groupement ou l'entente sera exclu.

Les ententes et groupements partiels (sur une ou plusieurs catégories seulement) ne sont pas concernés ; seuls les clubs les composants sont concernés individuellement.

Un club, un groupement ou une entente sous représentés à une remise de récompenses (moins de 7 personnes) recevra un avertissement, au deuxième avertissement, il sera exclu de tous les challenges pendant un an à compter de la date du deuxième avertissement.

Si le malus cumulé pour l'ensemble des équipes de jeunes (U7 à U19) est supérieur ou égal à 500 points, le club, le groupement ou l'entente seront exclus.

ARTICLE 9.

Les cas non prévus au présent règlement, ainsi que tous les litiges, seront examinés par ladite Commission.

Critères pris en compte pour chaque classement intermédiaire

1er classement intermédiaire :

Septembre - Octobre – Novembre - Décembre

- Recenser les clubs qui répondent aux critères de participation (Listing des licenciés au 30 Novembre).
- Comptabiliser les points acquis selon les critères à prendre en compte pour le 1er classement :
  - a) Formation d'éducateurs (initiale depuis 1er juillet).
  - b) Participation à la Journée d'Accueil U7-U9
  - d) Participation à la Journée d'Accueil U11
  - e) Participation aux réunions de Secteurs.
  - f) Retour, dans les délais, des fiches clubs (fiche « Encadrement Technique»).
  - g) Organisations et (ou) Participations à des plateaux U7 et (ou) U9.
  - h) Participation à la réunion générale des jeunes du début de saison.

2ème classement intermédiaire :

Janvier – Février - Mars

- Comptabiliser les points acquis selon les critères à prendre en compte pour le 2ème classement :
  - a) Formation d'éducateurs (initiale).
  - b) Effectifs des pratiquants au 31 Mars.
  - c) Classement des équipes de jeunes (1ère phase - brassage).
  - d) Formation continue - Réunions Recyclage « Foot Animation » et « Préformation »
  - e) Notation de l'activité U12-U13.
  - f) Notation de l'activité U14-U15.
  - g) Notation de l'activité Féminine.
  - h) Retour, dans les délais, des fiches « DEFIS » U11, U13, U15.

3ème classement intermédiaire :

Avril – Mai – Juin

- Comptabiliser les points acquis selon les critères à prendre en compte pour le 3ème classement :
  a) Formation d'éducateurs (initiale).
  b) Organisations et (ou) Participations à des plateaux U6-U7, U8-U9.
  c) Journée Nationale des U6, U7, U8 et U9.
  d) Activité U10-U11.
  e) Classement des équipes de jeunes (2ème phase).
  f) Participation à la réunion générale des jeunes en fin de saison.
  g) Notation de l'activité U12-U13.
  h) Notation de l'activité U14-U15.
  i) Notation de l'activité Féminine.
  j) Participation au Programme Educatif Fédéral
  k) Fair-play des équipes.

– CRITERES de MASSE

1. Les EFFECTIFS PRATIQUANTS au 31 Mars :

6 catégories sont retenues :

	Décompte Points	
Catégories	**Effectifs**	**Total Points**
U6 - U7 - U8 - U9	Effectif entre 1 et 10 *10 points par licencié*	100 points
U10 - U11	Effectif entre 1 et 10 *10 points par licencié*	100 points
U12 - U13	Effectif entre 1 et 10 *10 points par licencié*	100 points
U14 - U15	Effectif entre 1 et 15 *10 points par licencié*	150 points
U16 - U19	Effectif entre 1 et 15 *10 points par licencié*	150 points
Féminines	5 licenciées : U6 à U17	Bonus 100 points
	TOTAL	**700 points**

Ce critère est comptabilisé au classement n°2.

2. ACTIVITE U6 à U15 et ACTIVITE FEMININES

NOTATION de LôACTIVITÉ U7 et U9

* Club organisateur d'un plateau : **100 points**

  2 organisations maximum prises en compte dans la notation - si un minimum de 5 clubs (ou 10 équipes) participants (y compris le club organisateur)

  Pour l'activité Féminine – si un minimum de 3 clubs (ou 5 équipes) (y compris le club organisateur)

* Club participant à un plateau : 12 participations maximum prises en compte **50 points**
* Club participant à la Journée d'Accueil des **U7–U9:** **150 points**
* Club participant à la Journée Nationale des **U7-U9** **150 points**

PERIODE	ACTIVITE	Nombre	POINTS	Total Points	Remarques
Septembre	Journée Accueil U7-U9	1	150	**150**	Classement n°1
De Septembre à Novembre	Organisation plateau	2 maxi	100 par plateau	**200**	Classement n°1
et du 1er Mars au 31 Mai	Participation plateau	12 maxi	50 par plateau	**600**	et Classement n°3
Mai-Juin	Journée Nationale U7	1	150	**150**	Classement n°3
TOTAL maxi		**14 maxi**		**1100**	

Pas de cumul de points organisation et plateau.
Il n'est pas obligatoire d'avoir 3, 4 ou 5 licenciés pour organiser ou participer à un plateau U7 et (ou) U9.

NOTATION de LôACTIVITÉ U11 :

* Club participant à la journée d'Accueil des U11 : **300 points**

* Club participant aux activités U11

  - Engagement du club : **200 points**
  - Engagement d'équipe (2ème et 3ème équipe) : **100 points/équipe**
  - Club n'ayant pas effectué les jongleries aux dates prévues par la commission des jeunes :
    Malus de 200 points par équipe et par journée
    Phases 1 : aux dates prévues par la Commission des jeunes
    Le malus est pris en compte au classement n°1
    Phase 2 : aux dates prévues par la Commission des jeunes
    Le malus est pris en compte au classement n°3

PERIODE	ACTIVITE	Nombre	POINTS	Total Points	Remarques
Septembre	Journée d'accueil	1	300	300	Classement n°1
Octobre à Juin	Engagement du club		200	200	Classement n°3
	Engagement équipe(s)	2	100/équipe	200	
TOTAL				**700**	

NOTATION de LôACTIVITÉ U12-U13 :

- Club n'ayant pas effectué les jongleries aux dates prévues par la commission des jeunes :
  Malus de 200 points par équipe et par journée
  Phases 1 : aux dates prévues par la Commission des jeunes
  Le malus est pris en compte au classement n°1
  Phase 2 : aux dates prévues par la Commission des jeunes
  Le malus est pris en compte au classement n°3

- **Joueurs convoqués et présents aux rassemblements « District » U12 et U13 :**
  Stage U12 : Foot animation, Stage U13 : pôle espoir
  50 points par joueur présent
  Ce critère sera pris en compte aux classements n°2 et n°3.

NOTATION de LôACTIVITÉ U14ï U15 :

- **Joueurs convoqués et présents aux rassemblements « District » U14 :**
  Stage U14 : Détection
  50 points par joueur présent
  Ce critère est pris en compte au classement n°2 et n°3.

NOTATION de LôACTIVITÉ FEMININES :

- **Joueuses convoquées et présentes aux rassemblements « District » U6 à U15 :**
  20 points par joueuse présente

- **Création, ouverture d'une « Ecole Féminine de Football »** **200 points**
- **Pérennisation de l'« Ecole Féminine de Football »** **150 points**
  Ce critère est pris en compte au classement n°2 et n°3.

3. FICHE ENCADREMENT et DEFIS SPORTIFS :

U10 - U11 / U12 - U13 / U14 - U15

Il s'agit de récompenser la participation et non la performance.

● FICHES de RESULTATS des DEFIS SPORTIFS :

Les fiches de résultats des Défis Sportifs, de tous vos joueurs (ses), pour les trois catégories, sont à retourner au siège du District de Football, dans les délais prévus.

DEFIS SPORTIFS	envoi dans les délais prévus
U10 – U11	200 points
U12 – U13	200 points
U14 – U15	200 points
TOTAL des POINTS	**600 points**

L'envoi de la fiche « Défis », parvenue dans les délais prévus, est comptabilisé dans le classement n°2.

● FICHE dôENCADREMENT TECHNIQUE :

La Fiche d'Encadrement Technique permet de faciliter le travail de plusieurs commissions.
Fiche transmise par la messagerie Zimbra et retournée, dans les délais prévus **100 points**

La fiche d'encadrement technique est comptabilisée dans le classement n°1.

4. La FORMATION des CADRES

FORMATIONS INITIALES

-CFF1: Educateur spécialiste de l'Ecole de Football (U6 à U11).Modules de formation : U9, U11
Modules complémentaires : U7, Gardien de but 1et2

-CFF2: Educateur de la Préformation (U13 à U15). Modules de formation : U13, U15

-CFF3 : Educateur de la Formation : Uniquement le module U17-U19

FORMATIONS INITIALES	NOMBRE DE CANDIDATS maxi par club pris en compte	POINTS candidat	POINTS Total
Module U7	2	100	**200**
Module 1 Gardien de but	2	100	**200**
Module 2 Gardien de but	2	100	**200**
Module U9	2	100	**200**
Module U11	2	100	**200**
CFF1	2	150	**300**
Module U13	2	100	**200**
Module U15	2	100	**200**
CFF2	2	150	**300**
Module U17-U19	2	100	**200**
TOTAL			**2200**

Les points pour les modules, ne sont accordés que si le (ou les) candidat(s) ont participé à l'ensemble de la formation du module concerné.
Les points pour les CFF, ne sont accordés que lorsque la certification est acquise.

Ces critères sont comptabilisés lors des classements n°1, n°2 et n°3 suivant les dates de stage.

Les bons de formation remis lors du classement final sont valables uniquement pour la saison en cours et pour la saison suivante.

FORMATIONS CONTINUES

Réunion d'informations par SECTEURS :
« Recyclage Foot Animation» et « Recyclage Pré - Formation »

INTERVENANTS	COMMENTAIRES	POINTS
Foot Animation Catégories U7-U9-U11	Toute personne présente (dans la limite de 4)	4 x 100= 400
Préformation Catégories U13-U15 **Formation** Catégories : U17-U19	Toute personne présente (dans la limite de 4)	4 x 100= 400
	BONUS	
Foot Animation Catégories U7-U9-U11	Bonus si présence d'une personne titulaire d'un diplôme F.F.F (dans la limite de 2 personnes)	2 x 100 = 200
Préformation Catégories U13-U15 **Formation** Catégories : U17-U19	Bonus si présence d'une personne titulaire d'un diplôme F.F.F (dans la limite de 2 personnes)	2 x 100 = 200

Ces critères sont comptabilisés lors du classement n°2.

- **Présence du club à la réunion de Secteurs organisé par la CDIF** **100 points**
  Ce critère est comptabilisé lors du classement n°1.

- **Présence du club à la réunion générale des Jeunes en début de saison** **400 points**
  Ce critère est comptabilisé lors du classement n°1.

- **Présence du club à la réunion générale des Jeunes en fin de saison** **400 points**
  Ce critère est comptabilisé lors du classement n°3

- **Participation au Programme Educatif Fédéral**
  Inscription du club au PEF **100 points**
  Retour des fiches action **100 points / fiche**

B – CRITERES de PERFORMANCE

1 - COMPÉTITION

Valoriser le niveau de compétition ainsi que la performance
L'attribution des points est effectuée à l'issue de la compétition.

CLASSEMENT des EQUIPES

- Une seule équipe par club (ou groupement ou ententes) et par catégorie bénéficie des points.

- Dans le cas d'une entente ou d'un groupement de jeunes (U13 à U19), les points sont répartis au prorata du nombre de clubs.

Ce critère est comptabilisé lors des classements n°1 et n°3.

<table>
<tr><th>CATEGORIE</th><th>PHASE 1</th><th>PHASE 2</th></tr>
<tr><td>U13</td><td>Départ 1 : 50pts Premier 50pts
Départ 2 : 25pts Premier 25pts
Départ 3 : 10pts Premier 10pts</td><td>Régional : 100pts Premier 100pts
Départ 1 : 50pts Premier 50pts
Départ 2 : 25pts Premier 25pts
Départ 3 : 10pts Premier 10pts</td></tr>
<tr><td>U14</td><td colspan="2">Régional 1 : 150pts Premier 150pts Régional 2 : 100pts Premier 100pts</td></tr>
<tr><td rowspan="2">U15</td><td colspan="2">Régionale 1 : 150pts Premier 150pts</td></tr>
<tr><td>Départ 1 : 100pts Premier 100pts
Départ 2 : 50pts Premier 50pts</td><td>Régional 2 : 100pts Premier 100pts
Départ 1 : 50pts Premier 50pts
Départ 2 : 25pts Premier 25pts</td></tr>
<tr><td>U16</td><td colspan="2">Régionale 1 : 150pts Premier 150pts Régionale 2 : 100pts Premier 100pts</td></tr>
<tr><td rowspan="2">U17</td><td colspan="2">Régional 1 : 150pts Premier 150pts</td></tr>
<tr><td>Départ 1 : 100pts Premier 100pts
Départ 2 : 50pts Premier 50pts</td><td>Régional 2 : 100pts Premier 100pts
Départ 1 : 50pts Premier 50pts
Départ 2 : 25pts Premier 25pts</td></tr>
<tr><td>U18</td><td colspan="2">Régional 1 : 150pts Premier 150pts Régional 2 : 100pts Premier 100pts</td></tr>
<tr><td rowspan="2">U19</td><td colspan="2">Régional 1 : 150pts Premier 150pts</td></tr>
<tr><td>Régional 2 : 75pts Premier 75pts</td><td>R2 : Niveau 1 : 75pts Premier 75pts
R2 : Niveau 2 : 50pts Premier 50pts</td></tr>
</table>

2 – FAIR-PLAY des EQUIPES
Toutes compétitions jeunes ligue et district

CARTON ROUGE	Malus	100 points	**Equipe de jeunes**
SANCTION suite à DOSSIER DISCIPLINAIRE (hors match)	Malus	300 points	**Equipe de jeunes (joueur, éducateur et dirigeant)**
CLUB SANCTIONNE	**6 mois ou plus**	**Exclusion**	**Toutes catégories *(y compris en seniors)***

Tout malus cumulé supérieur ou égal à 500pts entraine l'exclusion du challenge pour une saison à compter du 01 juillet (Classement n°3)

Ce critère est comptabilisé lors du classement n°3.

Règlement mis à jour par la Commission des jeunes en date du.09 novembre 2017

Adopté en comité de direction